



Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
122A, rue Principale
Saint-André-de-Kamouraska (Québec) G0L 2H0

Programme de mise aux normes des installations septiques
des résidences isolées
Règlement 198-1

Formulaire de demande de remboursement

Date de la demande : _____

Nom du contribuable : _____ Matricule : _____

Adresse de la propriété : _____

Numéro de téléphone : _____

Remboursement demandé

Coûts admissibles : 50 % des coûts admissibles sans excéder 2 500 \$ par unité d'évaluation.

Conditions requises :

- Copie du permis d'installation septique
- Copie des factures et pièces justificatives attestant des coûts des travaux
- Certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r8)
- Toutes les taxes municipales, de quelque nature que ce soit, ne soit dû pour l'unité de l'évaluation visée par la demande
- La demande de permis pour la mise en place d'une installation septique soit déposée avant le 31 octobre 2023
- Et que les fonds prévus à cette fin soient encore disponibles

Montant des factures : X 50%= **MAXIMUM DE 2 500 \$**

Montant demandé :

Comment avez-vous entendu parler de cet incitatif?

Espace réservé à l'administration municipale :

Preuves présentées : _____

Photocopies faites

Reçu le : _____

Accepté par le conseil municipal le : _____